

DEC192829DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Caroline Bodolec, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181444DAJ du 2 mai 2018 portant nomination de Mme Caroline Bodolec aux fonctions de directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ;

Vu le projet d'avenant à la convention de coopération du 21 novembre 2014 relative à la création d'une plateforme de coopération franco-tchèque en sciences humaines et sociales dans le cadre du Centre français de recherche en science sociales (CEFRES) de Prague conclu entre l'Ambassade de France en République tchèque, le CNRS, l'Université Charles de Prague et l'Académie tchèque des sciences ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Caroline Bodolec, directrice adjointe scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, l'avenant à la Convention de coopération susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2019

Le président-directeur général

Antoine Petit

